



DEPARTEMENT DE HAUTE-CORSE

Commune de PENTA DI CASINCA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Conseil Municipal du mardi 07 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 07 avril à 18H00 le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de FOLELLI, sous la présidence de M Yannick CASTELLI, Maire. Le Secrétariat est assuré par Mme Marguerite BUCCI.

Membres du conseil municipal : 27	Présents : 22	Absents : 5	Pouvoirs : 1
-----------------------------------	---------------	-------------	--------------

Présents : ANGELINI Nathalie, BRUNEAU Claudia, BUCCI Marguerite, CASTELLI Yannick, CERANI Rachel, CERVETTI Michel, EMANUELLI Jacques-Philippe, FINIDORI Joël, GANDOIN Sylviane, GOFFI Antoine-Joseph, LAURELLI Sébastien, LIMONGI Livia, MATTEI-BELGODERE Valentine, MITRIDATI Dominique, MORACCHINI Jean-Sylvestre, PACO dos SANTOS Sandrine, RAFFALLI Muriel, ROMAGNOLI André, SAMARTINI Jean-Félix, SOULLARD Patricia, SOULLARD Sylvie, SUZZONI Stéphanie.

Absents : CASANOVA Gérard, FRANCESCHI Jean-Marc, LEPORATI Maryline, LIMONGI André, MATTEI Dominique.

Pouvoirs : LIMONGI André donne pouvoir à LIMONGI Livia.

Objet : Création de la commission d'appel d'offres et élections de ses membres (CAO)

Pour :	23
Contre :	
Abstention :	

Le Maire expose que, conformément aux dispositions du Code de la commande publique et des articles L1414-2 et L1411-5 du Code général des collectivités territoriales, la commission d'appel d'offres est l'organe compétent pour attribuer les marchés publics passés selon une procédure formalisée.

Il précise que les procédures formalisées sont applicables lorsque le montant estimé du besoin est supérieur aux seuils européens en vigueur, fixés notamment comme suit :

- 216 000€ HT pour les marchés de fournitures et de services ;

- 5 404 000€ HT pour les marchés de travaux.

Ces seuils étant susceptibles d'évoluer, ils s'appliquent dans leur version en vigueur à la date de lancement de la procédure.

Il convient, pour la durée du mandat, de procéder à la création de la commission d'appel d'offres et à l'élection de ses membres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- **De créer** la commission d'appel d'offres ;
- **De procéder** à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Sont élus membres titulaires : Michel CERVETTI, Marguerite BUCCI, Sébastien LAURELLI, Gérard CASANOVA, Valentine MATTEI-BELGODERE.

Sont élus membres suppléants : Nathalie ANGELINI, Joël FINIDORI, André LIMONGI, Jean-Sylvestre MORACCHINI, Jean-Felix SAMARTINI.

La commission d'appel d'offres est ainsi constituée pour la durée du mandat.

Ainsi fait et délibéré, le jour mois et an que dessus, et signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré le 07 avril 2026

Le Maire
Yannick Castelli

